

COMMUNE DE BUHL

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUHL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2011</p>

Sous la présidence de Monsieur **Fernand DOLL**, Maire.

- Présents : Mme et MM. **Joseph KUENTZ**, **Yves COQUELLE**, **Francis MUNSCH**, **Marianne LOEWERT**, Adjoint.

Mmes et MM, **Sébastien FLORY**, **René BITSCH**, **Michel WIDEMANN**, **Gérard GERTHOFFERT**, **Roland MARTELLO**, **Marc GIESSLER**, **Marie-Louise MARCILLE**, **Guy SCHULLER**, **Cindy MERIOT**, **Denise WIOLAND**, **Jean-Pierre CLAY**, **Jean-Marc ERNY**, Conseillers.

- Ont donné procuration : M. **Christian CHÉRAY** (procuration donnée à M. René BITSCH), Adjoint. Mme. **Annick FISCHETTI** (procuration donnée à M. Roland MARTELLO), Mme. **Marie-Claire FREY** (Procuration donnée à Mme. Marianne LOEWERT), M. **Patrick JOLLET** (procuration donnée à M. Michel WIDEMANN), Mme. **Catherine STEIN** (procuration donnée à M. Yves COQUELLE) Conseillers.

Secrétaire administratif, M. **Quentin BRUNOTTE**, DGS.

Ordre du jour

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011**
2. **BUDGET PRIMITIF – DÉCISION MODIFICATIVE N°4**
3. **CONTRAT DE PRÊT**
4. **ÉVALUATION FORFAITAIRE DE LA VALEUR DE L'ABATTAGE DES ARBRES ET DU DÉSSOUCHAGE SUR LES DEUX PARCELLES APPARTENANT À MONSIEUR STERITI**
5. **PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX – FORÊT DE BUHL**
6. **SUBVENTIONS POUR LE CORPS DE SAPEURS POMPIERS DE BUHL**
7. **POINTS DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise que dans le précédent procès-verbal du Conseil Municipal aurait du être joint le terme « verbalement » au mot « agressé » employé dans sa dernière intervention.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, précise que deux fois à la page 115 du précédent procès-verbal, il est fait état de la même question alors qu'elle souhaitait en réalité connaître la consistance exacte du domaine public et du domaine privé de la Commune.

***Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :***

D'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2011.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, donne la parole à Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, pour qu'il aborde le second point à l'ordre du jour.

2. BUDGET PRIMITIF – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, expose :

Pour l'année 2011, le budget primitif général a été établi avec une rigueur toute particulière. En effet au sein de ce dernier chaque poste de dépenses a été calculé au plus juste. Cependant, les aléas inhérents à la réalité de l'exécution budgétaire imposent d'effectuer des ajustements.

De surcroît certaines factures de l'exercice 2010 ont été réglées en 2011.

Les crédits nécessaires à la section de fonctionnement sont les suivants :

Sens	Article	Chap.	Libellé	Montant
Dépenses	60611	011	Eau et assainissement	6 000 €
Dépenses	60612	011	Energie – Electricité	14 000 €
Dépenses	61521	011	Terrains	5 000 €
Dépenses	61522	011	Bâtiments	4 000 €
Dépenses	6184	011	Versement à des organismes de formations	1 500 €
Dépenses	6262	011	Frais de télécommunications	4 000 €
Dépenses	63512	011	Taxe foncière	1 600 €
Dépenses	6744	67	Subventions aux Spic	1 300 €
Dépenses	61524	011	Bois et forêts	8 000 €
Dépenses	60622	011	Carburants	3 000 €
Dépenses	6226	011	Honoraires	4 000 €
TOTAL				52 400 €

Ces 52 400 euros nécessaires au fonctionnement, devront être retranchés de la somme versée par la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Cette manœuvre diminue donc de 52 400 euros les dépenses de la section de fonctionnement,

Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	- 52 400 €
----------	-----	-----	--	------------

mais elle diminue d'autant les recettes de la section d'investissement.

Recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 52 400 €
----------	-----	-----	--	------------

Pour équilibrer la section d'investissement il convient donc de réduire certaines dépenses.

Constatant que les travaux de réfection du clocher de l'église ne pourront être menés durant l'exercice budgétaire 2011, il semble opportun de diminuer les crédits budgétaires alloués à cette opération.

Dépenses	231323	23	Travaux toiture église	- 54 000 €
----------	--------	----	------------------------	------------

Outre les 52 400 euros virés en fonctionnement au chapitre 011, il convient de rajouter 1 600 euros au chapitre 21, article 2184 pour le mobilier de jeux installé à l'école maternelle. Par conséquent les crédits affectés aux travaux de toiture de l'église sont diminués de 54 000 €.

Dépenses	2184	21	Mobilier	1 600 €
----------	------	----	----------	---------

Enfin, toujours au sein de la section d'investissement, une augmentation de recettes vient compenser une augmentation de dépenses :

Dépenses	4581	4581	Dépenses à subdiviser par mandat	3000 €
Recettes	231525	23	Voirie carrefour	3000 €

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

D'**APPROUVER** la décision modificative n°4 du budget primitif de l'exercice budgétaire 2011 comme suit :

Budget général**SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 60611 Eau et assainissement	6 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 60612 Energie – Electricité	14 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 61521 Terrains	5 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 61522 Bâtiments	4 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 6184 Versement à des organismes de formations	1 500 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 6262 Frais de télécommunications	4 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 63512 Taxe foncière	1 600 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 61524 Bois et forêts	8 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 60622 Carburants	3 000 €
Dépense	Chapitre 011 : Charges à caractère général	
	Article 6226 Honoraires	4 000 €
Dépense	Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	
	Article 6744 Subventions aux SPIC	1 300 €
Dépense	Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	
	Article 023 Virement à la section d'investissement	- 52 400 €

Total des dépenses de fonctionnement
équilibré**SECTION D'INVESTISSEMENT:**

Recette	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
	Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 52 400 €
Dépense	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	
	Article 231323 Travaux toiture église	- 54 000 €
Dépense	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
	Article 2184 Mobilier	1 600 €
Recette	Chapitre 4581 : Dépenses à subdiviser par mandat	
	Article 4581 Dépenses à subdiviser par mandat	3 000 €
Dépense	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	
	Article 231525 Voirie Carrefour	3 000 €

Total section d'investissement
équilibré

3. CONTRAT DE PRÊT

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, expose :

À plusieurs reprises, il vous a été fait état des travaux menés concernant la dette de la Commune. Une stratégie a été mise en place suite aux différentes rencontres qui se sont déroulées ces derniers mois avec plusieurs banques ainsi qu'avec la Trésorerie.

Les études relatives à la restructuration de la dette de la Commune ont permis de définir une stratégie financière en partenariat avec le Crédit Mutuel, et se traduisent par une offre de prêt de leur part.

Les caractéristiques de cette offre sont les suivantes :

Montant	: 1,5 millions d'euros
Taux	: Fixe à 5,38%
Durée	: 30 ans
Échéances	: Mensuelles et constantes de 8404,24 €

Ce prêt va permettre d'englober 5 des 7 prêts contractés actuellement auprès du Crédit Mutuel. Les deux prêts qui ne seront pas restructurés dans cette opération disposent de taux avantageux qui ne rendaient pas pertinentes leurs révisions.

Le montant du capital restant dû des 5 prêts restructurés est de 856 435 euros. Alors que la restructuration de ces prêts devrait faire l'objet d'indemnités de remboursement anticipé le Crédit mutuel nous fait grâce de cette somme qui avoisine les 24 000 euros.

Les quelques 640 000 euros restant permettront d'éponger le crédit-relais de 305 000 euros contracté auprès de Dexia et dont le remboursement doit être réalisé in fine, début 2013.

Les sommes restantes auront pour but de participer aux futurs investissements de la Commune.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

- De **CONTRACTER**, pour les besoins de la Commune, auprès du Crédit mutuel, un contrat de prêt d'un montant de 1 500 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant	: 1 500 000 €
Durée	: 30 ans
Taux d'intérêt	: 5,38 % fixe
Échéances	: Mensuelles et constantes de 8404,24 €

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel.

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat du Crédit Mutuel.

4. ÉVALUATION FORFAITAIRE DE LA VALEUR DE L'ABATTAGE DES ARBRES ET DU DESSOUCHAGE SUR LES DEUX PARCELLES APPARTENANT À MONSIEUR STERITI

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, expose :

Dans le cadre de la vente à l'euro symbolique entre la Commune de BUHL et Monsieur STERITI de la parcelle cadastrée n°177 section 12, il convient de faire évaluer forfaitairement la valeur des travaux que la Commune effectuera en contrepartie de la parcelle cédée :

La valeur des travaux se décompose ainsi :

Abattage par câblage, façonnage, découpe et ébranchage de 30 tiges de feuillus et de résineux :

- prix forfaitaire = 3 126 € TTC

Dessouchage fait en régie :

- Location d'une pelle 500 € x 3 jours = 1500 € TTC
- Main d'œuvre : 120 € x 3 agents x 3 jours = 1080 € TTC

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que c'est un point technique et que l'acte de vente, pour être signé, doit disposer de ces chiffres notamment pour le calcul de la TVA.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que ce n'est pas sûr que ces coûts soient retenus puisque Monsieur STERITI a déjà pris les devants.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande ce que cela signifie que Monsieur STERITI a « pris les devants ».

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'il va peut-être couper les arbres lui-même, mais il y a encore un problème qui subsiste et qu'il faut notamment voir avec le syndicat de la LAUCH amont.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, confirme qu'il y a des transactions et qu'il pourrait y avoir un arrangement.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande de quel type d'arrangement il va s'agir.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que si des souches sont maintenues, il pourra y avoir un remblai.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande d'où vient la somme de 3126 € exposée ci-dessus.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que cette somme provient de deux devis.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que ces devis viennent de l'ONF et de l'entreprise « Champ du Berger ».

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, en profite pour indiquer qu'il y a une révision des seuils de publicité pour les marchés publics.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande quel est le moins-disant entre l'ONF et « Champ du Berger ».

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, répond qu'il s'agit de l'ONF.

Monsieur **Marc GIESSLER**, Conseiller, demande si Monsieur STERITI peut prétendre à des remboursements au titre des travaux qu'il aurait effectués avant l'acte de vente.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par la négative et précise que ces terrains lui appartiennent encore.

Madame **Denise WIOLAND**, Conseillère, souhaite savoir où se situe exactement le terrain.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, décrit la situation exacte de ces terrains.

Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, souhaite savoir pourquoi on ne peut pas enlever les arbres et si cela présente réellement un risque.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il y a bel et bien un risque et que c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est procédé à l'enrochement de ce tronçon de la LAUCH.

Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, précise par exemple que si deux arbres sont maintenus le long de la rivière, c'est tout autant fragilisant que de les enlever.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, remercie Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, qui depuis son absence est présent sur le chantier chaque semaine et qui entretient de bons contacts avec le Conseil Général.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle également qu'un talutage sur ce terrain entraînerait une baisse de la surface constructible de 1,5 are et que le syndicat demande qu'une bande de 4 mètres sans construction soit maintenue pour permettre l'intervention sur les berges.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

D'**APPROUVER** l'évaluation forfaitaire des travaux que la commune devra mener en contre partie de la parcelle cédée comme suit :

La valeur des travaux se décompose ainsi :

Abattage par câblage, façonnage, découpe et ébranchage de 30 tiges de feuillus et de résineux :

- prix forfaitaire = 3 126 € TTC

Dessouchage fait en régie :

- Location d'une pelle 500 € x 3 jours = 1500 € TTC
- Main d'œuvre : 120 € x 3 agents x 3 jours = 1080 € TTC

5. PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX – FORÊT DE BUHL

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, expose :

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le programme des travaux patrimoniaux pour la forêt communale de BUHL.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, effectue la présentation des documents de l'ONF et communique quelques chiffres clés :

Concernant le programme des travaux d'exploitation, pour l'état des prévisions des coupes pour la forêt communale de BUHL pour l'année 2012, il est fait état de 30 380 euros bruts de recettes alors que pour des dépenses d'exploitation prévues la somme est de 19 960 euros.

Concernant la ventilation des dépenses d'exploitation des bois façonnés le bilan net prévisionnel est de 7 628 euros.

Concernant les travaux patrimoniaux au titre de la sylviculture il est fait état de 9525 euros hors-tax de dépenses.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise que l'année 2011 a été une très bonne année en termes de ventes, mais qu'en 2012 il y aura peu de coupes donc peu de ventes. De surcroît avant juin 2012 peu de choses se passeront.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande pourquoi il y aura moins de travaux.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, répond qu'il y aura moins de travaux liés à la coupe et que c'est conforme au plan décennal.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande à ce que Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, présente le compte-rendu du PEFC.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise que le contrôle de la gestion de la forêt en terme de qualité a été réalisé par Monsieur GUERRIN, qui est membre de l'ONF ce qui l'étonne.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il est en détachement.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise qu'il a visité les parcelles 14, 17 et 4 ainsi qu'une zone en « Natura 2000 ».

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, lit le compte-rendu du PEFC.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que la Réunion de la Commission forêt a été faite rapidement et que c'est une bonne chose.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, rappelle que tel avait déjà été le cas l'année précédente.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Vu l'avis de la Commission forêt,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

D'**APPROUVER** le programme des travaux patrimoniaux pour la forêt communale de BUHL.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE BUHL

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint expose :

Lors des séances des Conseils Municipaux des 26 avril et du 4 juillet 2011, le Conseil a été appelé à délibérer quant à l'octroi de vacations au corps des sapeurs pompiers de BUHL.

Afin de maintenir, pour les sapeurs pompiers, des vacations sur l'ensemble de l'année 2011, il conviendrait de procéder au remboursement de vacation versé par le SDIS à la Commune de BUHL pour la période du 16 août 2010 au 14 mai 2011, soit 339,27 euros.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, explique, que ces délibérations ont été prises pour ne plus attendre les vacations du SDIS, et pour pouvoir verser des vacations aux sapeurs pompiers de la Commune. 7 000 euros ont été budgétisés, mais selon Monsieur REICH les estimations étaient d'environ 5 000 euros.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que le chiffre exact sera communiqué dans le compte administratif.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle qu'il a été procédé au mandatement des vacations pour le 31 octobre, pour que les sapeurs pompiers disposent de leurs vacations pour la Sainte-Barbe. Cependant la trésorerie n'a pas voulu que les vacations soient versées antérieurement au 26 avril et à la première délibération. Donc les services administratifs ont refait les calculs. La somme des vacations dues au titre des délibérations successives est de 3 556 euros auxquels il convient d'ajouter 525 euros de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

De **VERSER** une subvention exceptionnelle au corps des sapeurs pompiers de BUHL correspondant au remboursement des vacations versé par le SDIS pour la période du 16 août 2010 au 14 mai 2011, soit 339,27 euros.

7. POINTS DIVERS

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que lundi 16 janvier à 19 heures, lors des Commissions réunies, Monsieur **Marc JUNG**, Président de la Communauté de Communes de la région de GUEBWILLER (CCRG) ainsi que Monsieur Christian RISSER viendront présenter le système d'enlèvement des déchets et que la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le 23 janvier à 19 heures.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique qu'il y a eu des informations INSEE « Info recensement » concernant la population. Le chiffre est de 3 554 habitants pour 2012, ce chiffre est arrêté pour les dotations.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que le marché public du club-house est notifié et que les quatre lots non attribués sont à nouveau soumis à consultation.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, souhaite de Joyeuses fêtes aux Conseillers ainsi qu'à leurs proches et donne la parole aux Conseillers.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle qu'il y a eu une alerte météo avec de fortes rafales de vent le vendredi précédent la séance. L'eau a causé beaucoup de dégâts.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, indique qu'il a passé la journée sous la pluie, et remercie les pompiers pour leur courage et leur dévouement.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise qu'il y a eu beaucoup d'eau et que cela a notamment entraîné des problèmes au niveau de l'hôtel « Barnabé ». Les services techniques ont également travaillé toute la journée.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rapporte également qu'il a mené samedi matin une tournée de reconnaissance.

Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, précise que les pompiers ont réussi à réguler la situation au « Barnabé » et ont sauvé le spa.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle également que du matériel communal a été utilisé et précise qu'il faudra revoir la question du lit du MURBACH.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que le syndicat ne prend pas en charge le MURBACH car c'est un cours d'eau de quatrième catégorie, mais qu'il a déjà réussi à le faire intervenir jusqu'à l'entrée de BUHL (pont de la RD 429) près du Hugstein.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle qu'il incombe normalement aux propriétaires de veiller au maintien du lit de ce cours d'eau.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, aborde le cas du cheval tombé dans la fosse, et souligne que la ville de GUEBWILLER a donné un engin de levage avec un bras télescopique et mis à disposition deux ouvriers.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise qu'il a remercié le Maire de GUEBWILLER qui était présent en Mairie ce jour-ci.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, souligne que cette entraide est une sorte de mutualisation.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, indique que la fête du sapin de mercredi est annulée car Monsieur BADER est hospitalisé.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, n'envisage pas de faire cette fête sans lui qui est l'historien local. De plus une rafale a déchiré un chapiteau et à cause des intempéries les services techniques ont eu beaucoup de travail, donc il vaut mieux annuler.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, tient également à remercier les services techniques pour la Saint-Nicolas qui s'est très bien déroulée. Avec les associations, le village bouge et c'est une bonne chose.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, intervient pour rapporter des remarques qui lui ont été formulées lors de la distribution des colis de Noël. Certains administrés estiment être moins informés des affaires de la Commune et des dates des conseils municipaux.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, remercie Monsieur Roland MARTELLO, Conseiller, pour cette remarque, mais rappelle que les informations sont disponibles sur le net mais qu'il est vrai qu'il n'est pas vu par tout le monde.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise également qu'il y a une réduction de la voilure des publications communales, qu'il souhaite ne plus être dédiées qu'aux affaires de la Commune et non des associations ou autres.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que maintenant il y a un site pour l'OMSC qui marche très bien.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, souhaite aborder le point du carrefour du DEMBERG et veut savoir où les opérations en sont.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que c'est en cours et que la Commune est dans l'attente de la notification du Conseil Général pour le cofinancement.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il y a déjà eu la notification du clocher.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, affirme que cette affaire traîne depuis trois ans et se demande pourquoi il y a déjà eu la notification pour le clocher avant celle du carrefour.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que c'est le Conseil général qui notifie et que le dossier a été produit.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que le dossier a été envoyé le 30 août et que la notification va arriver.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il y aura une réunion publique avec tous les riverains.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que cet investissement fera l'objet de subventions et que sur les 180 000 euros que coûte la réfection du carrefour, il souhaite obtenir une enveloppe de 70 000 euros du Conseil Général.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, affirme qu'il ne faut pas prendre les devants de cette façon trois années à l'avance.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, aborde la question de Madame KACHLER qui demande d'enlever l'abris-bus devant chez elle.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que c'est en cours. La Commune dispose des devis pour mettre l'abri bus au niveau du Cercle mais que cela impose de desceller le mat central du rond point et qu'il faut demander l'avis du Conseil Général.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise également qu'à partir du 1^{er} janvier, seuls les bacs officiels de déchets pourront être utilisés, et qu'il faut sortir les poubelles le mardi soir. Chaque semaine il y aura enlèvement des bio-déchets et des ordures ménagères et lors des semaines impaires il y aura enlèvement pour le tri-sélectif. De plus amples explications seront fournies le 16 janvier (erratum).

La séance prend fin à 21h05